

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-17-20

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1er Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:

33

Date de convocation

30/06/2022

Fin du Conseil

20h33

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1er Adjoint, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVAIRE, Sylvie NOACHOVITCH (arrivée à 19h17), Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Samuel ELONG NDAME (arrivé à 19h11), Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL (arrivée à 19h12), Paul AÎSS (arrivé à 19h57), Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS (arrivée à 19h08), Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Sophie MALEY (arrivée à 19h35), Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS:

Sophie MERCHAT - Donne pouvoir à Marc ANTAO

Patrice MANFREDI - Donne pouvoir à Georges JOLY

Gisela BRARD - Donne pouvoir à Véronique FERIEN

Albert KALADJIAN - Donne pouvoir à Benjamin CHKROUN

Linda LAVOIX - Donne pouvoir à M Le Maire

Yaël SOUSSAN - Donne pouvoir à Julia DELESCHAUD-RENAULT

Maxime DURIER - Donne pouvoir à M BASSOT

Anne-Estelle LHOTE - Donne pouvoir à Dominique CHARLET

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE:

Véronique DURK -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julia DELESCHAUD-RENAULT

OBJET : Demande de subvention d'aide à la structuration pédagogique auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'Ecole de musique et de danse communale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres des commissions culture, évènementiel, vie associative et jumelage et finances, patrimoine et travaux, réunis respectivement en séances les 21 et 23 juin 2022.

Considérant, que la ville d'Enghien-les-Bains, pour son école de Musique et de Danse, sollicite le Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre d'une aide à la structuration pédagogique, à hauteur de 19 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental le dossier de demande de subvention à hauteur de 19 000 € pour l'Ecole de Musique et de Danse communale.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire Compte-tenu de la réception en sous-préfecture et de la publication le

Pour le Maire, par délégation

Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI

Le Maire 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.